

PROCES VERBAL
CONSEIL DE SCIENCES PO SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
Séance du 12 décembre 2023
(en visioconférence)

Liste de présence :

Collège A : Professeurs des universités ou personnels assimilés

BRACONNIER Céline

LE FUR Anne-Valérie

BELAN Pascal

Collège B : Enseignants - chercheurs, enseignants et chercheurs

BLANCHARD Emmanuel

LARTIGOT HERVIER Louise

COSTE TRIN-DINH Nathalie

MARY Sylvain

SRNEC Cynthia

Collège des BIATSS

GNANOU Alain

ROUX Valérie

Collège des usagers titulaires

STOTZENBACH Sidonie

DE TOLDI Attila

LOISEAU Irina

Personnalités extérieures

ALBANEL Christine

CAMUS Philippe

CONSTANT Bénédicte

DESFORGES Gwendoline

Invité.e.s

DE MIRIBEL Sophie

GUILBERT Aurélie

Avaient donné procuration

EPSTEIN Renaud

HASSENTEFEUL Patrick

NICOLAS Erwan

Absents

BRUN Thibault

PHILIPPON Aziza

RAT Alizée

de CIDRAC Marta

Membres en exercice : 24

Membres présents : 17

Membres représentés : 3

Membres absents : 4

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 10h00

Délibération n° 01

Adoption du compte-rendu du conseil du 21 novembre 2023

Le compte-rendu du dernier conseil de l'IEP est soumis au vote des administrateurs.

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 02

Modification de la composition des commissions vie étudiante et relations internationales

Les noms des membres composant la commission sont remplacés par des intitulés de poste.

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 03

Mise en place du conseil de perfectionnement et proposition d'une liste nominative

Le conseil de perfectionnement est une instance consultative qui se réunit au moins une fois par an. Son rôle est de réfléchir à la cohérence de la maquette pédagogique du DGM, en particulier au regard des évolutions du monde professionnel. La mise en place de cette instance découle d'une obligation réglementaire. Selon les statuts de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, il se compose de 24 membres :

- 8 représentants académiques
- 3 étudiantes/étudiants en cours de scolarité
- 5 Alumni
- 8 représentants du monde professionnel (dont 4 qui enseignent à l'IEP)

Une liste nominative de 24 personnes est soumise aux administrateurs.

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 19

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 04

Règlement 2024 du concours d'entrée en Année Préparatoire Intégrée (API) et en 4^e année

Propositions :

- Suppression de l'obligation d'attester d'une expérience préalable à l'international pour l'entrée en directe en 4^e année

- Modification des conditions requises pour se présenter au concours. Les conditions sont désormais les suivantes :

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 17

Contre : 2

Adoption à la majorité.

Délibération n° 05

Concours 2024 d'entrée en 1^{re} année du double-diplôme Ingénieur data et humanités digitales

Le concours du double diplôme Ingénieur Data et Humanités digitales (Sciences Po Saint-Germain-en-Laye ; CY Tech) est organisé en partenariat avec l'association et la plateforme Galaxy concours. Les modalités de candidatures et le règlement du concours, adoptés par le Conseil de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye, sont ceux du concours dit «GalaxyBac2». Ils sont disponibles sur le site internet des deux écoles ainsi que sur la plateforme Galaxy concours

- 25 places pour les élèves de Terminale Générale, spécialité Mathématiques recommandée mais non obligatoire
- Parcoursup (1 vœu)
- Concours organisé par Sciences Po Saint-Germain-en-laye et CY Tech en partenariat avec GalaxyBac²
- Frais de candidature : 50 € / 20€ boursiers
- Pour l'admissibilité : Prise en compte du dossier scolaire des classes de 1^{re} et de terminale (notes du contrôle continu de 1^{re} et terminale, notes de l'épreuve du bac de Français + fiche Avenir) + épreuve de mathématiques à distance (13 avril 2024).
- Pour l'admission : épreuve orale d'histoire + entretien de motivation

➤ *Pour une entrée directe en 4^e année :*

Les étudiants ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire au moins 180 ECTS dans l'une des formations listées ci-dessous :

- Diplôme National de Licence universitaire ou équivalent à l'étranger
- Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) suivantes :
 - B/L
 - ECG (uniquement pour la spécialité « Économie, Management, Finances » du diplôme grade master de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye)

Les étudiants admis directement en 4A qui ne pourront justifier d'une expérience académique ou professionnelle (stage, coopération internationale) préalable d'au moins 4 mois à l'international auront l'obligation d'effectuer un stage à l'étranger pendant leur 4^e année à Sciences Po Saint-Germain-en-Laye. À défaut, ils/elles devront obligatoirement prendre une année de césure entre leur 4^e et 5^e année pour effectuer, pendant au moins 4 mois, soit un stage à l'étranger, soit une mobilité académique (statut « free mover ») soit une mobilité de coopération internationale.

➤ *Pour une entrée en année préparatoire intégrée (API) :*

L'API a pour vocation de compléter le profil en sciences sociales des étudiant(e)s en vue de leur entrée en 4^e année à la rentrée universitaire suivante. Elle consiste en un semestre de formation académique à Saint-Germain-en-Laye, suivi d'un semestre de mobilité à l'international.

- Les étudiants des CPGE suivantes :

- Prépas A/L ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas B/L ayant ou qui auront obtenu 120 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas ECG, D1 ou D2 ayant ou qui auront obtenu 120 ECTS à la rentrée universitaire.
- Prépas scientifiques ayant ou qui auront obtenu 120 ou 180 ECTS à la rentrée universitaire.

- Les étudiants issus d'écoles de commerce ou d'écoles d'ingénieurs ayant obtenu ou qui auront obtenu à la rentrée universitaire au moins 180 ECTS.

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Adoption à l'unanimité (départ E. Blanchard avant le vote).

Délibération n° 06

Règlement 2024 du concours du Bachelor Politiques Publiques et Management des Organisations

Propositions de modification :

- Calendrier
- Compte tenu du recul de l'épreuve des spécialités du bac, désormais seront prises en compte dans l'étude du dossier, les notes des 2 spécialités conservées en terminale à partir des bulletins de première et de terminale (coefficient 2 par spécialité)
- Remplacement du terme « frais d'inscription » par « frais de candidature»
- Ajout d'une éventuelle session complémentaire de recrutement au mois de juin.

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 07

Partenariat avec la délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (Initiative Marianne - Groupe SOS)

Depuis le lancement de « L'initiative Marianne pour les défenseurs des droits de l'Homme » en 2021, 15 lauréats sont accueillis chaque année en France pendant six mois pour un programme de formation visant à renforcer leurs capacités et leur engagement dans leur pays d'origine en faveur des droits des minorités, des droits civiques et politiques, des droits des femmes ou des droits environnementaux.

Sciences Po Saint-Germain-en-Laye est sollicité par la Délégation interministérielle à l'accueil et à l'intégration des réfugiés (DIAIR) pour construire un programme de 4 à 6 journées de formation des lauréats. Ces derniers pourront être invités à donner une conférence sur leur engagement, en lien avec une association étudiante.

Le conseil mandate la directrice de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye pour négocier une convention de partenariat avec le Groupe SOS, auquel la DIAIR a délégué le pilotage du programme de formation de l'Initiative Marianne

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Délibération n° 08

Convention de partenariat entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et le CNED

Une convention de partenariat a été signée entre Sciences Po Saint-Germain-en-Laye et le Centre National d'Enseignement à Distance (CNED) pour l'utilisation de la plateforme du CNED *B.A-BA du climat et de la biodiversité* (convention signée par tous les Sciences Po du réseau ScPo)

- Objectif : sensibiliser et former les étudiants, le personnel et les élèves du programme de démocratisation PEI aux enjeux du climat et de la transition écologique
- Modalités de la convention :

-Le CNED met à disposition sa plateforme

-Le CNED se charge de la gestion administrative et technique des inscriptions et du suivi des inscrits

-Le CNED s'engage à fournir des données statistiques à l'IEP sur l'utilisation de sa plateforme par ses étudiants, agents...

-Chacune des parties s'engage à communiquer autour du dispositif

-L'IEP s'acquittera d'un tarif forfaitaire de 1€ par personne inscrite

Ne prennent pas part au vote : 1

Abstention : 0

Pour : 18

Contre : 0

Adoption à l'unanimité.

Fait à St Germain-en-Laye, le 14 décembre 2023

La présidente du conseil d'administration

Christine Albanel



